

---

25 années d'expérience dans la coopération au développement. Les événements mondiaux ont conféré une acuité toute spéciale à cette remise en question de la raison d'être et de la nature de nos rapports avec les pays du tiers-monde. Déjà en 1970, la Politique étrangère au service des Canadiens laissait entrevoir que les formes d'aide appliquées au cours des années soixante ne répondaient pas aux exigences de la décennie qui commençait. La Stratégie 1975-1980 est loin d'être une formule rigide. Elle est conçue de façon à s'adapter au cours des événements, tout en maintenant la continuité qui est primordiale au succès de programmes de développement social et économique à long terme.

Je n'ai pas l'intention de m'attarder à une revue des 21 points de la Stratégie. J'aimerais simplement souligner certains des plus importants. Le Canada concentrera son aide dans un nombre limité de pays du tiers-monde afin que ceux-ci puissent en tirer le meilleur parti possible. Notre programme d'aide au développement dirigera la plus grande partie de ses ressources vers les pays les plus pauvres, vers ceux qui sont le plus gravement touchés par le bouleversement économique et vers les groupes les plus pauvres de ces pays. Nous consacrerons au moins 80 p. 100 de nos crédits bilatéraux à ces pays. Le Canada concentrera de plus en plus son aide sur les secteurs cruciaux -- notamment l'agriculture, le développement rural, l'éducation et la formation de base, la santé publique et la démographie, le logement et l'énergie.

Le Canada désire venir en aide aux pays qui veulent réellement s'aider. La véritable coopération consiste à leur laisser la liberté de choisir le mode de développement qui convienne le mieux à leur situation politique, économique et sociale. Nous désirons toutefois que les méthodes choisies permettent aux membres les plus pauvres et les plus défavorisés de la société -- les pauvres des régions rurales, les cultivateurs sans terre, et les chômeurs urbains sans qualifications professionnelles -- de profiter dès le départ des bienfaits de la croissance. Le programme se veut souple; certaines formes d'aide seront établies en fonction des besoins de pays en voie de développement à revenus moyens.

Nous réaffirmons notre volonté d'atteindre l'objectif de 0,7 p. 100 du PNB fixé par les Nations Unies au titre de l'aide publique au développement, par une augmentation annuelle de la part de notre PNB consacrée à l'aide au développement. Nous reconnaissons que cette entreprise mettra à rude épreuve notre engagement national à la coopération au développement.

Le document de révision de nos politiques permettra aux membres du Comité de mieux comprendre notre politique de développement. Pour

---